Voilà pourquoi nous vous invitons à voter **OUI** à l'autodétermination le 25 novembre.

- **OUI** à l'indépendance de la Suisse
- **OUI** à la Constitution fédérale comme source suprême du droit suisse
- **OUI** à la sécurité du droit dans les rapports Suisse-UE
- **OUI** à la démocratie directe
- **OUI** au modèle à succès suisse

«Si la Suisse reprenait les conditions de travail et de salaire de l'UE par le biais d'un accord-cadre, ce serait dangereux pour la protection de nos salariés. Le droit suisse protège mieux que le droit européen. Je suis absolument opposée à ce que le droit européen règle toutes les relations entre la Suisse et l'UE.»

Micheline Calmy-Rey, ancienne conseillère fédérale,
le 12 août 2018 dans le magazine «SonntagsBlick»

En versant un don sur le CCP 31-31457-1 vous soutenez notre campagne de votation. Un grand merci!
Comité Oui à l'autodétermination, case postale, 3001 Berne, info@initiative-autodetermination.ch

À la démocratie directe.
À l'autodétermination.

www.initiative-autodetermination.ch

CCP: 31-31457-1

Qui décidera à l'avenir en Suisse?

Des organisations et tribunaux internationaux?

Menace sur le modèle à succès suisse
En Suisse, ce sont les citoyennes et les citoyens qui ont le dernier mot dans toutes les décisions politiques importantes. Cette autodétermination unique au monde, qui découle du régime de la démocratie directe, est un pilier central du modèle à succès suisse. Or, ce régime qui a fait la preuve de son efficacité est abrogé depuis que le Tribunal fédéral a décidé en 2012 de placer le droit international au-dessus de la Constitution fédérale.

Inobservation des décisions populaires
Conséquence: le Conseil fédéral et le Parlement refusent tout simplement d'appliquer les décisions du peuple en se référant à l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE, aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Un exemple concret parmi d'autres: des criminels étrangers condamnés ne sont pas expulsés vers leur pays d'origine malgré le OUI populaire à l'initiative sur le renvoi.

Fin de la démocratie directe
Pendant ce temps, des autorités et organes internationaux étendent constamment le champ d'application de traités internationaux sans que le peuple suisse n'ait son mot à dire. Et si la Suisse concluait, comme le souhaite le Conseil fédéral, un accord-cadre institutionnel avec l'UE, la démocratie directe et la souveraineté législative de la Suisse appartiendraient à l'histoire.

Voici comment le droit international entrave la justice suisse:

Malgré le risque évident de récidive, le Tribunal cantonal zurichois a levé en 2017 la décision d'expulsion frappant un brutal bagarreur allemand en arguant de l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE. Or, selon l'art. 66a du Code pénal suisse, des étrangers ayant commis des délits contre l'intégrité corporelle, doivent être punis d'une interdiction de séjour d'au moins cinq ans.

Ou le peuple suisse?

Priorité à la Constitution fédérale
L'initiative pour l'autodétermination exige que la Constitution fédérale redevienne la source suprême du droit suisse. La seule exception est le droit international impératif qui interdit, par exemple, la torture. Les droits de l'homme sont de toute manière réservés puisqu'ils sont ancrés dans notre Constitution.

Conserver le droit de décider nous-mêmes
La situation sera clarifiée et la sécurité du droit sauvegardée. Les décisions du peuple ne pourront plus être éludées sous le prétexte de traités internationaux, mais elles devront être appliquées. Nous pourrons ainsi décider nous-mêmes si, oui ou non, nous voulons des denrées alimentaires génétiquement modifiées, si nous voulons garder des banques cantonales bénéficiant de la garantie de l'Etat, si nous voulons des mesures d'accompagnement pour nous protéger contre la sous-enchère salariale, etc.

À la démocratie directe.

À l'auto-détermination.

www.initiative-autodetermination.ch

CCP: 31-31457-1

Bref, il ne s'agit pas de savoir si on est de droite ou de gauche, mais il s'agit de répondre à la question de principe suivante: voulons-nous continuer de vivre dans une démocratie directe et voulons-nous sauvegarder notre souveraineté législative et la prospérité de notre pays?